

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1^{er} mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-48

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'orientations budgétaires pour 2016.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2312-1 du CGCT), le Conseil Municipal doit procéder à un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et les caractéristiques de l'endettement de la commune dans les deux mois précédant le vote du budget de l'exercice.

La récente loi NOTRe a complété cet article du CGCT en y ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines.

Ce temps d'information et de débat va ainsi être l'occasion de faire un point sur la situation financière particulière que connaît notre collectivité cette année comme toutes les collectivités locales, d'en expliquer les causes et surtout de se projeter à l'horizon 2020.

Ce débat est également l'occasion de réaffirmer la volonté de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour que notre ville poursuive son développement.

Sur la base de ces deux engagements, la stratégie financière à court et moyen terme de notre collectivité se décline en quatre objectifs :

- **Préserver l'épargne afin de respecter l'équilibre du budget en contenant l'évolution des dépenses de fonctionnement,**
- **Compenser le prélèvement sur la DGF par l'Etat de 70 M€ au titre de la contribution au redressement des finances publiques entre 2014 et 2020 en recherchant toutes les opportunités de financement (gestion dynamique du patrimoine, recherche de subventions),**
- **Soutenir un niveau d'investissement volontariste, autour de 50 M€ par an (43 M€ après le passage en Communauté Urbaine), pour structurer et dynamiser notre territoire,**
- **Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate.**

En conformité avec ces orientations, ce rapport d'orientations budgétaires 2016 se présentera de manière différente des précédents exercices en débutant par les perspectives pluriannuelles tant en fonctionnement qu'en investissement et par les conséquences à moyen terme sur les ratios financiers de notre commune. Afin d'inverser la tendance de dégradation de nos niveaux d'épargne, la seconde partie de ce document sera consacrée à la déclinaison de notre stratégie financière sur le budget 2016 avec notamment une présentation des orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines (complétées de documents annexes : tableau des emplois, bilan social, rapport sur l'égalité professionnelle homme/femme, diversité et lutte contre les discriminations).

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ Préambule méthodologique : le passage en Communauté Urbaine et la lecture du budget 2016

Un des enjeux de ce rapport est de pouvoir conserver une base de comparaison satisfaisante entre les deux budgets primitifs. C'est pourquoi, pour ce premier budget de la Ville après le transfert de nombreuses compétences vers la Communauté Urbaine, il vous est proposé de comparer les deux budgets primitifs à périmètre constant (BP 2015 et BP 2016 hors CU).

Ce passage en Communauté Urbaine modifie en effet la structure du budget 2016. Ces nouvelles compétences se traduisent par des charges moindres compensées par une diminution de nos recettes via la baisse de notre attribution de compensation. Le tableau synthétique suivant illustre ces principaux changements et démontre la neutralité globale du dispositif :

1- AVANT TRANSFERT (SUR LA BASE DES MONTANTS MOYENS "KPMG")					2- APRES TRANSFERT ET DELEGATION					Variation
Fonctionnement					Fonctionnement					
Dépenses		Recettes		R-D	Dépenses		Recettes		R-D	
		AC	22,4	22,4			AC	8,7	8,7	
Dépenses autres compétences	1,9	Recettes autres compétences	4,0	-8,2	Dépenses transférées	0,0	Recettes transférées	0,0	0	-5,5
Dépenses voirie et éclairage	10,9	Recettes voirie et éclairage	0,6							
Sous total	12,7	Sous total	4,6							
Investissement					Investissement					
Dépenses		Recettes		R-D	Dépenses		Recettes		R-D	
Dépenses voirie et éclairage	12,4	FCTVA	1,81	-10,5	Dépenses voirie et éclairage	0,0			-5,0	-5,5
					Fonds de concours voirie	5,0				
SOLDE				3,7	SOLDE				3,7	0

On peut donc constater que le passage en CU conduit à une **dégradation mécanique** des indicateurs financiers liée aux règles de transfert de compétences et à la baisse de l'épargne avec :

- Une détérioration de l'autofinancement brut d'un peu plus de **5,5 M€**,
- Une charge d'investissement qui diminue d'un montant équivalent,
- Une capacité de désendettement qui se dégrade de **4 ans** à l'issue du mandat.

L'effet global est cependant évidemment neutre et s'accompagne d'une amélioration mécanique dans les mêmes proportions des indicateurs financiers d'Angers Loire métropole.

■ Le projet de budget 2016 confirme la nécessité d'une gestion rigoureuse

- ♦ L'audit financier du cabinet KPMG alertait sur l'impasse budgétaire dans laquelle la Ville était engagée

Un état des lieux des finances de notre commune a été dressé par le cabinet KPMG à l'occasion d'un audit financier mené à la fin du premier semestre 2014. Il conduisait à dresser deux constats principaux :

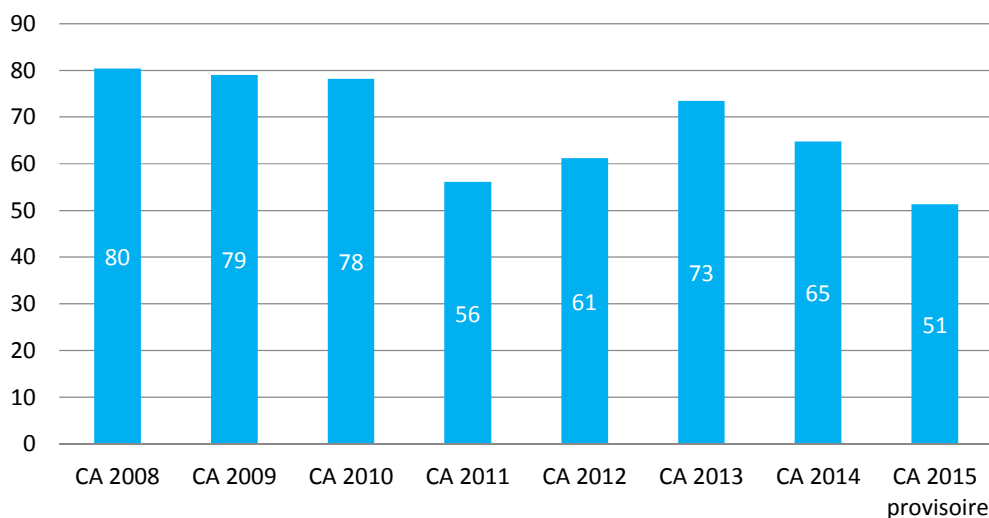
- *« Angers qui était jusqu'à présent caractérisée par un niveau d'autofinancement net important a connu ces dernières années une détérioration rapide de ce dernier compte tenu d'une dynamique des dépenses de fonctionnement plus importante que celle des recettes, ajoutée à partir de 2010 à un recours important à l'emprunt qui a conduit à la détérioration rapide de l'autofinancement net. »*
- *le niveau d'investissement des 10 dernières années a été nettement supérieur à la moyenne de la strate atteignant un niveau qui n'est aujourd'hui plus soutenable.*

Et KPMG concluait : *« Si la ville maintenait la trajectoire financière constatée sur la période 2008-2013 (niveau d'investissement élevé d'environ 70 M€ par an, hausse des dépenses courantes supérieure d'environ 2% à celle des recettes, baisse des dotations de l'Etat, maintien de la fiscalité locale), la ville dépasserait les seuils de prudence dès 2015 et connaîtrait des difficultés d'équilibre budgétaire (capacité d'autofinancement nette négative). »*

Cet état des lieux s'appuyait notamment sur un volume d'investissement inadapté aux capacités financières structurelles de la collectivité conjugué à une augmentation non maîtrisée des charges de fonctionnement sur le mandat précédent.

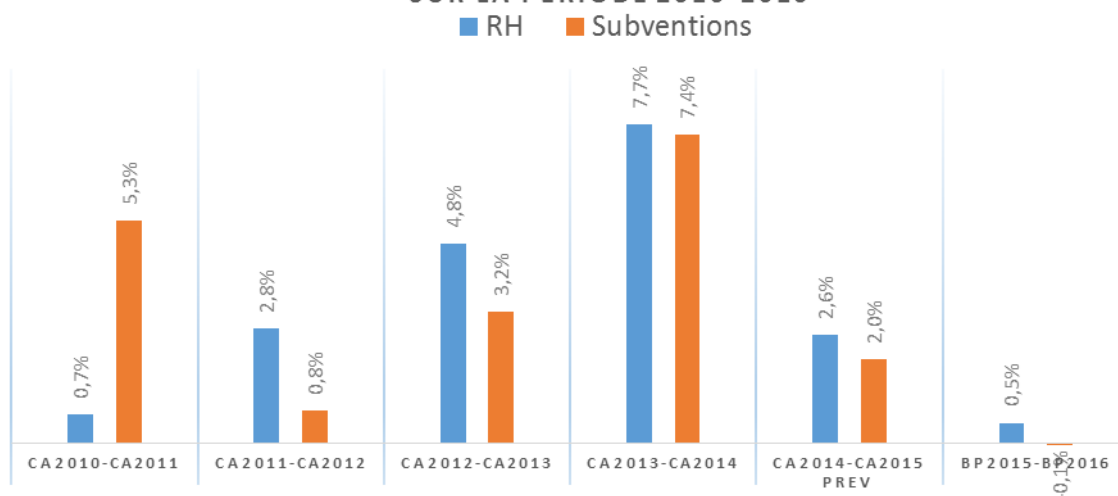
Deux graphiques viennent illustrer ces éléments en reprenant le niveau d'investissement d'une part puis les taux d'évolution sur la période 2010-2016 des charges de personnel et des subventions d'autre part :

Dépenses d'investissement sur la période 2008-2016



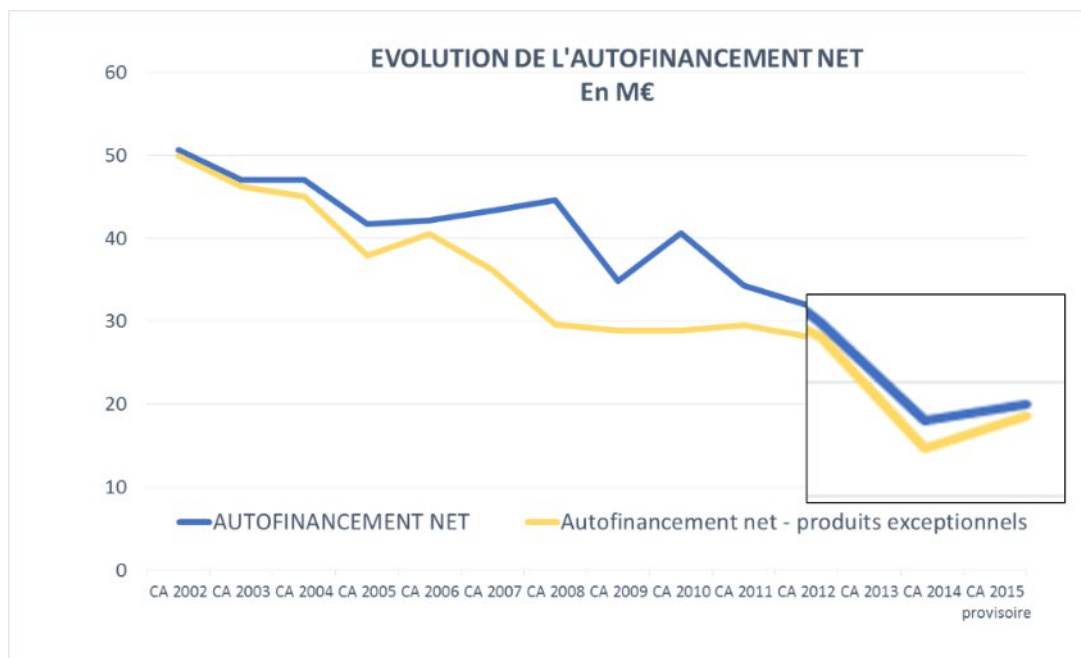
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

**TAUX D'ÉVOLUTION DES DEPENSES DE RH ET DE SUBVENTIONS
 SUR LA PÉRIODE 2010-2016**



- ♦ **Les mesures financières correctrices engagées depuis 2014 portent leurs fruits : en 2015, pour la première fois depuis 2002, la chute continue de l'épargne est enrayerée**

On a assisté depuis 2002 à une chute continue de l'épargne qui a fait passer la Ville d'Angers du statut de collectivité en excellente situation financière à celui de ville ne disposant pratiquement plus de capacité d'autofinancement.



Sur la base des premiers résultats de l'exercice 2015, on peut affirmer que cette chute continue est interrompue. Cela conforte notre stratégie financière.

Pour autant, il convient de projeter dans le temps les effets de ce début de redressement et ceux, massifs, de la baisse de la DGF puis d'en mesurer les impacts sur les ratios financiers de la collectivité à l'horizon 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016 N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

♦ Le projet de BP 2016 : une rigueur confirmée

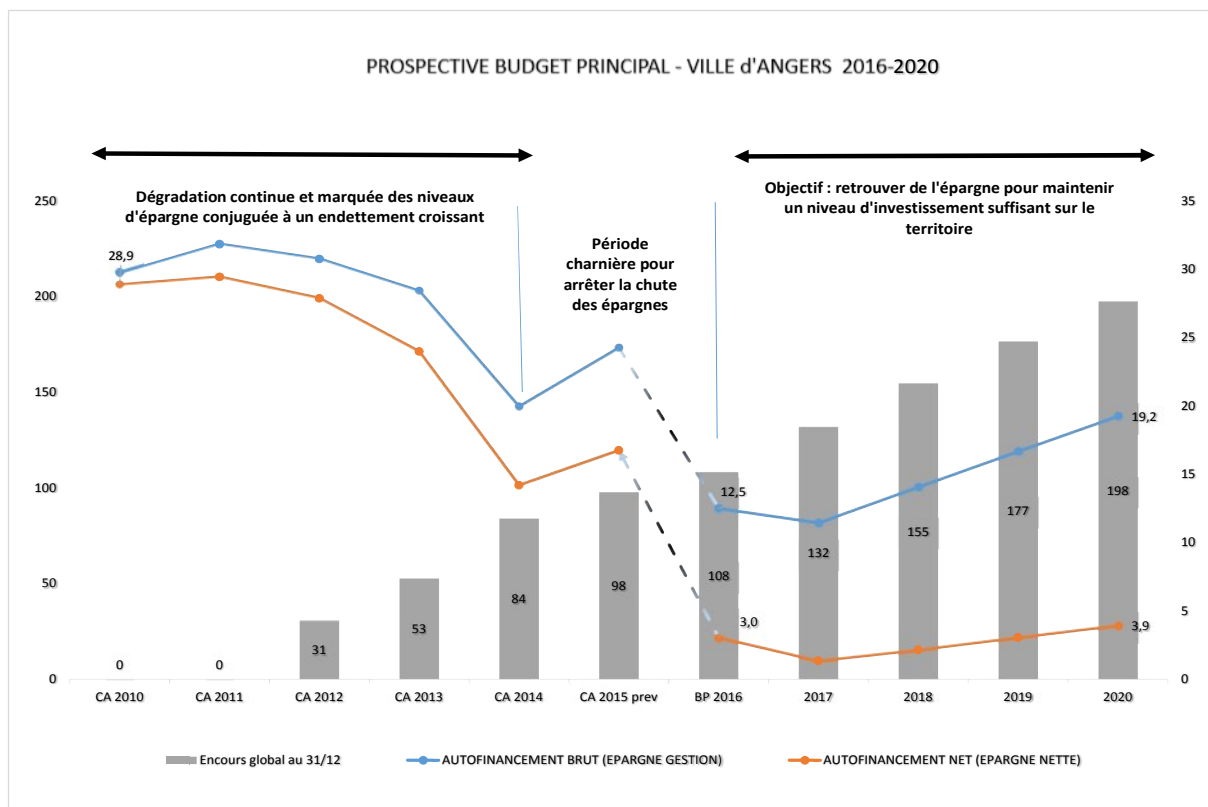
Des arbitrages budgétaires volontaristes ont été engagés afin de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement. Ainsi les dépenses de fonctionnement seront stabilisées à leur niveau de 2015. Les dépenses d'investissement seront contenues à 54,1 M€ (46,7 M€ hors gestion déléguée).

■ Dans un contexte incertain, une prospective financière 2016-2020 responsable

Les hypothèses retenues ont été établies sur une base réaliste en ce qui concerne l'évolution des recettes et volontariste sur le plan des dépenses de manière à respecter les grands équilibres budgétaires :

- Intégration de la baisse de la DGF,
- Pas d'augmentation des impôts sur le mandat,
- Evolution des dépenses de ressources humaines inférieures à 1% / an,
- Evolution des charges générales : - 2 % / an,
- Niveau globale des subventions : -2% / an,
- Autour de 50 M€ de charges d'investissement sur le budget principal (43 M€ hors gestion déléguée de la voirie).

♦ Conclusions de l'analyse prospective



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Entre 2015 et 2016, la grille de lecture du graphique évolue dans la mesure où à partir de 2016 :

- les conséquences du passage en Communauté Urbaine sont prises en compte (épargne diminuée de 5,5 M€),
- l'approche budgétaire retenue correspond au format d'un budget primitif (les cessions ne sont pas imputées en fonctionnement mais en investissement).

Les **résultats** de cette prospective conduisent à :

- **Un autofinancement brut qui s'améliore** grâce aux efforts de gestion,
- Une augmentation **de la dette sur le mandat** (de 84 M€ fin 2014 à 179 M€ fin 2019). La ville resterait pour autant **dans la moyenne des villes de sa strate** (1170 € par hab. en 2019 pour Angers contre 1176 € pour la strate en 2014, ce dernier chiffre évoluera par ailleurs sur la période),
- Du fait des annuités nouvelles, une **épargne nette qui tombe à 1,3 M€ en 2017** puis se reconstitue lentement pour arriver à 3,9 M€ en fin de période
- Un ratio de capacité de désendettement proche des **13 ans en 2020** mais dont la pertinence est à relativiser compte tenu du passage en CU et de la baisse de l'épargne associée.

Tous ces résultats sont de surcroît des projections de budget primitif. L'analyse des exercices 2014 et bientôt 2015 montre des écarts qui sont susceptibles d'améliorer cette prospective.

■ Plan pluriannuel d'investissement 2016-2020

La stratégie financière cible à laquelle permet d'aboutir l'analyse prospective est également à rapprocher du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020 ci-dessous :

Politique sectorielle	BP 2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 5 ANNEES
Urba. logement aménag. urbain	12 907 000	12 955 298	15 331 000	10 986 000	15 361 000	67 540 298
Pilotage mutualisé politiques	13 009 000	11 671 500	10 653 100	12 636 000	14 392 000	62 361 600
Activités sportives et loisirs	4 744 810	9 017 350	14 697 950	16 054 950	6 067 950	50 583 010
Educ enfance famille formation	1 788 000	3 718 700	5 474 700	6 352 200	6 678 700	24 012 300
Dév. économique et du tourisme	1 525 000	2 820 000	13 560 000	4 360 000	210 000	22 475 000
Voirie et espaces publics	4 075 000	5 580 000	4 580 000	3 580 000	3 580 000	21 395 000
Parcs, jardins et paysages	3 079 000	5 041 000	2 736 000	2 681 000	2 509 000	16 046 000
Actions culturelles patrimoine	1 602 500	2 980 000	1 305 000	1 005 000	965 000	7 857 500
Citoyenneté & vie de quartiers	1 781 500	4 555 000	690 000	190 000	-	7 216 500
Propreté urbaine	653 000	733 000	733 000	733 000	733 000	3 585 000
Partenaires politique sociale	365 000	365 000	365 000	365 000	365 000	1 825 000
Prévention et sécurité	546 000	540 000	548 000	40 000	40 000	1 714 000
Rayonnement et coopérations	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Déplacements	270 000	50 000	50 000	50 000	50 000	470 000
Protection de l'environnement	40 000	86 000	91 000	91 000	91 000	399 000
Attract. commerciale & artisa.	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	240 000
Relations avec les usagers	120 000	70 000	-	-	-	190 000
Total général Hors dette	46 653 810	60 330 848	70 962 750	59 272 150	51 190 650	288 410 208
OBJECTIF PROSPECTIVE FINANCIERE	43 000 000	43 000 000	43 000 000	43 000 000	43 000 000	215 000 000
ECART		17 330 848	27 962 750	16 272 150	8 190 650	73 410 208
RECETTES AFFECTEES		6 550 000	5 250 000	5 424 672	9 250 000	26 474 672
ECART AVEC RECETTES AFFECTEES		10 780 848	22 712 750	10 847 478	-1 059 350	46 935 536

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Nous avons la volonté de maintenir un niveau d'investissement adapté pour dynamiser notre territoire sans pour autant aller au-delà de nos capacités financières.

Avec une moyenne de 60M€ par an (hors gestion déléguée de la voirie), il présente à ce stade un niveau d'investissement qui n'est pas en phase avec les objectifs fiscaux, financiers et budgétaires que nous nous sommes assignés. Le poids des participations dans les ZAC qui n'ont pas été à la hauteur des besoins ces dernières années explique pour partie ce dépassement. De nouveaux arbitrages vont s'avérer nécessaires pour s'approcher de notre objectif.

En complément de ces prochains arbitrages sur le PPI, ces perspectives financières nous obligent également à envisager de façon durable un encadrement étroit des dépenses de fonctionnement afin de conserver un minimum d'autofinancement de l'investissement.

Cette stratégie est celle qui a été déclinée à chaque étape de l'élaboration du budget 2016 ainsi que le démontrent les chapitres suivants.

■ Notre démarche dans le contexte budgétaire du mandat 2014-2020

Les collectivités locales sont confrontées ces dernières années à un effet de ciseaux entre leurs recettes, affectées par la crise économique et les baisses brutales des dotations d'un côté et leurs dépenses qui croissent fortement sous le coup des transferts de compétences et des décisions de l'Etat trop faiblement compensées de l'autre côté.

Les collectivités doivent donc s'adapter à ce contexte financier de plus en plus contraint tout en s'efforçant de mobiliser faiblement le levier fiscal. Elles se doivent également d'assurer le maintien d'une situation financière satisfaisante permettant tout à la fois le maintien de l'autofinancement, un niveau d'endettement raisonnable et la poursuite d'une politique d'investissement adaptée.

Pour répondre à ces problématiques et enjeux, différentes actions s'offrent aux collectivités : la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, l'optimisation des recettes, la responsabilisation des usagers...

Dès le début du mandat 2014-2020, nous avons souhaité anticiper le resserrement des marges de manœuvre en procédant à une relecture de l'ensemble de ses politiques publiques.

Pendant un an, la Ville d'Angers a procédé à un état des lieux de l'ensemble des services rendus aux usagers par l'ensemble de ses directions. Elle a engagé un travail cohérent, homogène et partagé pour réinterroger les niveaux de services, les adapter, tout en ne négligeant pas les capacités d'innovation. Cette démarche a intégré une dimension pluriannuelle afin de mettre en œuvre sur la durée un programme d'actions adaptées à la réalité de nos ressources.

Grâce à ce travail réalisé en interne en nous appuyant sur un ensemble de services ressources et l'ensemble des adjoints nous avons pu prioriser nos actions et préciser les niveaux de services à assurer.

Plutôt que d'afficher des objectifs de pourcentages ou de chiffres à atteindre, nous avons préféré préalablement réinterroger toutes nos politiques publiques, nos relations avec les usagers et les partenaires afin d'être acteurs et forces de proposition pour ne pas nous contenter de subir les contraintes. Relire nos politiques publiques a permis de donner du sens à notre action et à prioriser nos interventions à venir dans un contexte de réduction affichée de nos dépenses de fonctionnement.

Cela nous a également permis de construire ces premiers éléments d'orientations budgétaires pour 2016 et de dégager les principales lignes directrices des prochaines années notamment en matière de ressources humaines et de choix d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Balance générale - Equilibre du BP 2016

Les montants commentés dans la suite du rapport sont retraités de manière à comparer deux exercices budgétaires à compétences constantes. Les crédits du BP 2016 ont ainsi été augmentés des charges et des produits transférés à la Communauté Urbaine.

Quelques traits marquants caractérisent ce budget 2016 :

- **Une stabilisation des dépenses de fonctionnement (+0,08%)** avec une maîtrise de la masse salariale (+0,5%) et ce malgré des contraintes externes fortes (révision de la prestation de service unique de la CAF notamment),
- **Un maintien des recettes de fonctionnement (+0,2%)** malgré une nouvelle baisse de la DGF liée à la Contribution au Redressement des Finances Publiques (- 4,1 M€),
- **Un autofinancement brut stabilisé à 18 M€** (le même niveau qu'en 2015) mais un **autofinancement net qui se dégrade** compte tenu des annuités nouvelles,
- **un emprunt d'équilibre limité à 18,4M€ comme en 2015** grâce à des cessions de parts sociales liées à la transformation en CU (Somival, Sara-Sodemel, Soclova).

Fonctionnement

RECETTES					DEPENSES						
	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP2015/BP2016 16 hors CU	Retraitement CU	BP 2016		BP 2015	BP 2016 hors CU	BP2015/BP2016 hors CU	Retraitement CU	BP 2016
Taxe foncières et d'habitation	96 180	97 970	1,9%		97 970	Personnel (chap 012)	113 582	114 131	0,5%		114 131
Autres taxes	5 900	8 500	44,1%	2 300	6 200	Subventions	43 651	43 627	-0,1%	818	42 809
DGF	36 344	30 550	-15,9%		30 550	CCAS	12 050	12 050	0,0%		12 050
Autres dotations	16 954	19 700	16,2%		19 700	Sub enfance/préventions spécialisées/sta	3 639	4 677	28,5%	818	3 859
Attribution compensation	22 410	22 410	0,0%	13 666	8 744	Autres subventions	27 962	26 900	-4,0%		26 900
DSC	6 000	6 000	0,0%		6 000	Autres dépenses	51 251	50 892	-0,7%	3 800	47 092
FPIC	1 950	2 380	22,1%		2 380	Sous total	208 484	208 650	0,1%	4 618	204 032
Allocations compensatrices	5 166	4 498	-12,9%		4 498	Autofinancement Brut	17 631	17 998	2,1%		12 490
Autres recettes	35 211	34 640	-1,6%	-5 840	40 480	Annuité (C+)	7 846	9 425	20,1%		9 425
Sous total	226 115	226 648	0,2%	10 126	216 522	capital	5 312	6 855	29,0%		6 855
						intérêts	2 534	2 570	1,4%		2 570
						Autofinancement net	9 785	8 573	-12,4%		3 065

Investissement

FINANCEMENT					DEPENSES						
	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP2015/BP2016 16 hors CU	Retraitement CU	BP 2016		BP 2015	BP 2016 hors CU	BP2015/BP2016 hors CU	Retraitement CU	BP 2016
Autofinancement	9 785	8 573	-12%	5 508	3 065	Dépenses d'équipement	38 082	33 353	-12%		33 353
FCTVA + TLE + TA	6 000	6 310	5%	1 810	4 500	Subventions	3 353	5 776	72%		5 776
Subvention et autres	15 579	11 947	-23%	-15 148	27 095	Dépenses financières hors dette	9 832	15 026	53%	-7 830	22 856
Emprunt	18 847	27 075	44%	8 600	18 475	Total	51 267	54 155	5,6%	-7 830	61 985
Cessions	1 056	250	-76%	-8 600	8 850						
Total	51 267	54 155	6%	-7 830	61 985						

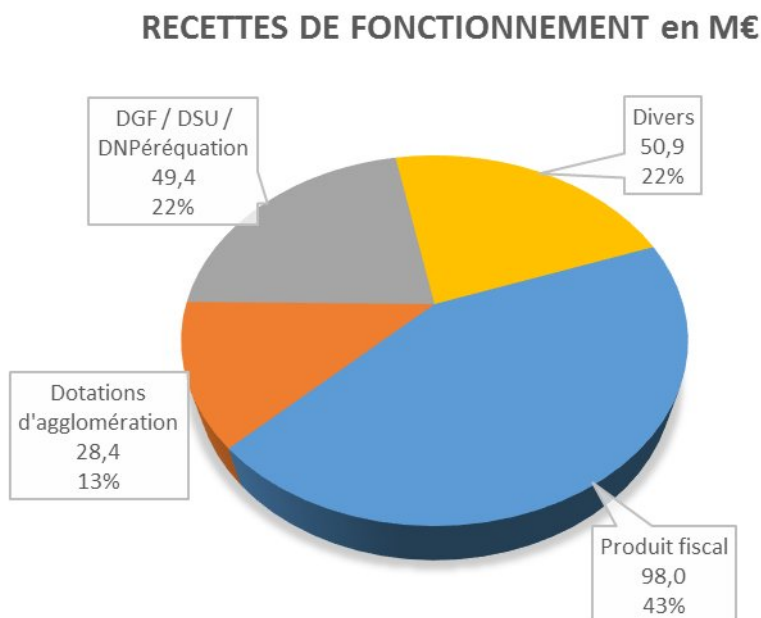
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	BP 2015	BP 2016 Hors CU	% BP 2016/ BP 2015
Produit fiscal	96,2	98,0	1,9%
Dotations d'agglomération	28,4	28,4	-0,1%
DGF / DSU / DNPéréquation	52,4	49,4	-5,7%
Autres recettes	49,1	50,9	3,6%
Total	226,1	226,7	0,2%

Globalement les recettes de fonctionnement se présentent de la manière suivante :



◆ **Produit fiscal**

Compte tenu de l'engagement de la nouvelle équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, nos estimations sur la fiscalité sont construites sur la base d'une croissance prudente de nos bases fiscales de 1% de variation nominale et 0,5% de variation physique. A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages approcheraient les **97,97 M€**.

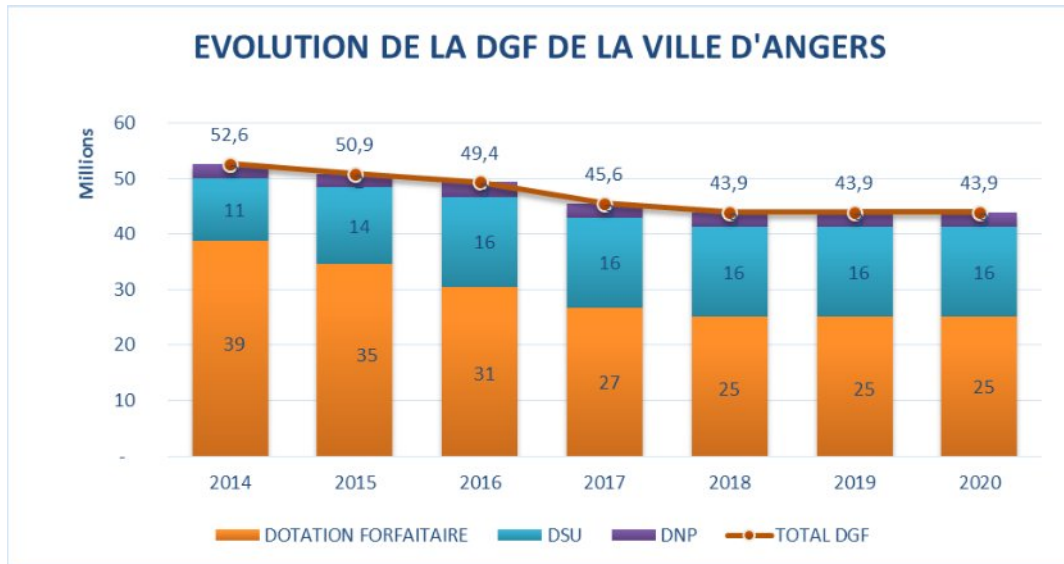
◆ **Dotations d'Agglomération (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire)**

Hors CU le montant de BP à BP est équivalent. Il est à noter que le passage en communauté urbaine et les transferts de compétence associés ont eu comme conséquence de modifier le montant de l'Attribution de Compensation versée aux différentes communes membres. Ce montant a ainsi été diminué de **13,6 M€** pour la Ville d'Angers pour compenser les transferts de charge de la Ville vers la Communauté Urbaine.

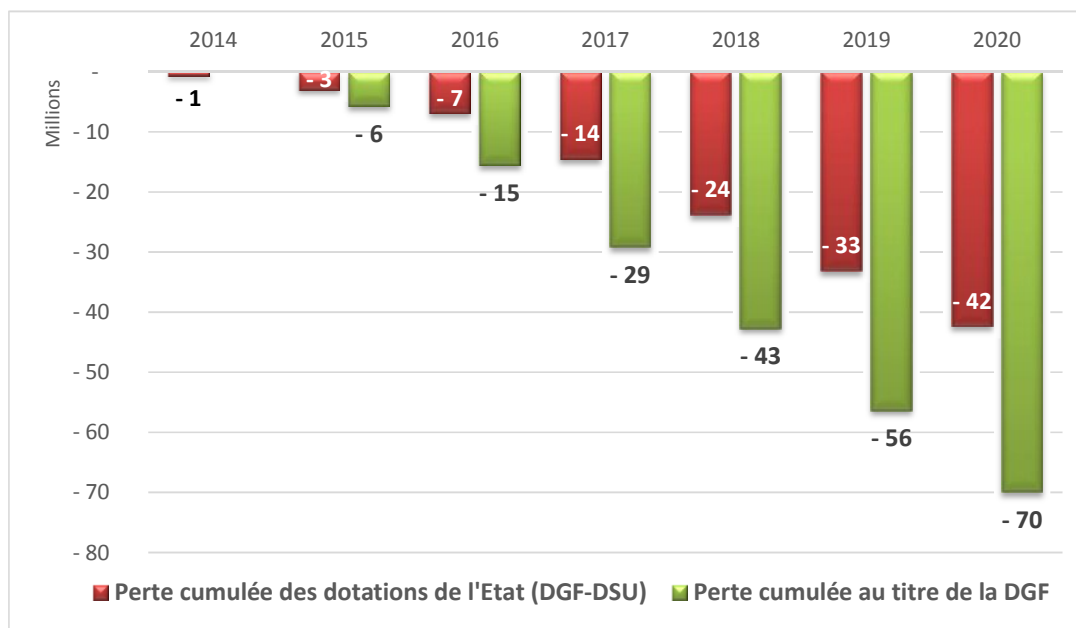
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

♦ **D.G.F : dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation**

La DGF, principale dotation des collectivités locales, est depuis 2014 ponctionnée du montant de la contribution au redressement des finances publiques. Avec l'aide d'un cabinet spécialisé, nous avons simulé l'évolution de la DGF sur le mandat (à réglementation constante) en intégrant la dotation de solidarité urbaine dont bénéficierait Angers qui appartient aux 250 premières communes de la dotation de solidarité urbaine cible.



La perte cumulée de DGF (graphique ci-dessous) serait donc entre 2014 et 2020 de **42 M€** soit quasiment une année d'investissement pour la collectivité. Mais en réalité notre collectivité contribuera bien pour **70 M€** au titre de la contribution au redressement des finances publiques. C'est l'évolution favorable de la dotation de solidarité urbaine qui viendra atténuer cette baisse importante.



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

♦ **Les autres recettes**

Les autres recettes sont constituées des autres dotations et impôts, des recettes d'exploitation, des recettes exceptionnelles, des produits financiers, etc... Elles affichent une hausse de 3,6%. Les principales recettes subissant des évolutions :

- Le niveau de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement serait ajusté au niveau du réalisé 2015 à savoir 5,6 M€ contre 3 M€ de prévisions au BP 2015.
- Le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) devrait continuer de croître en 2015 puisqu'au niveau national, l'enveloppe devrait augmenter de 22%. Pour la ville d'Angers, il est évalué à 2,38 M€ pour 2015.
- La baisse des recettes liées à la mise en œuvre de la « prestation de service unique contrats » par la CAF modifie les règles de tarification en crèches et représente pour les finances de la Ville une perte de 470 000€ sans compter la baisse de recettes de nos partenaires associatifs.

■ **Dépenses de fonctionnement**

♦ **Les orientations en matière de ressources humaines et de gestion des emplois et des compétences**

La maîtrise des effectifs et de la masse salariale de notre collectivité, qui constitue près de 55 % de nos charges de fonctionnement, est capitale. Nos charges de personnel ont progressé de 12 % entre 2012 et 2014 passant de 98 174 K€ à 110 041 K€.

Pour traduire sur le plan budgétaire notre stratégie en matière de ressources humaines, il faut l'adapter à la fois aux niveaux de services arrêtés et à l'atonie des recettes de fonctionnement attendues pour les prochains exercices en nous appuyant sur le tableau des emplois, les données du bilan social et le rapport sur l'égalité professionnelle homme/femme, diversité et lutte des discriminations joints en annexe.

Rapportées au nombre d'habitants, les dépenses de personnel ont atteint, selon l'analyse financière rétrospective de la Direction Départementale des Finances Publiques, 718 €/habitant et se situent à un niveau supérieur à celui observé pour la moyenne nationale de 703 €/habitant.

La Ville d'Angers va s'efforcer, dans une démarche volontariste, de limiter l'évolution de sa masse salariale à moins de 1% chaque année hors transfert de compétences ou évolution de charges nouvelles décidées par l'Etat et non connues à ce jour. Il nous faudra à cet effet rechercher la juste adéquation entre niveau de service, nombre d'emplois et compétences.

Plusieurs leviers vont pour cela être utilisés :

- Hors transfert éventuel de compétences, les effectifs seront donc stabilisés. Ils n'augmenteront pas sur le mandat et les départs en retraite ne seront pas systématiquement remplacés.
- La mutualisation et les synergies entre services seront encouragées. Elles sont un moyen de réduire les charges de fonctionnement de l'intercommunalité. Notre collectivité a engagé depuis 2008 la mutualisation des services entre la Ville d'Angers, le CCAS et Angers Loire Métropole. 25 directions ont été à ce jour mutualisées, représentant 550 collaborateurs, soit 15% des effectifs. Cette démarche sera consolidée et poursuivie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

- Un schéma de mutualisation sera mis en œuvre entre l'intercommunalité et les communes conformément à la Loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Angers Loire Métropole engagera en la matière une démarche progressive et réaliste en s'appuyant sur ses premières réalisations. La Ville d'Angers s'associera à ce schéma.
- Ces orientations en Ressources Humaines pour le mandat vont nécessiter la mise en œuvre d'une gestion renouvelée des effectifs et des compétences par la mise en place d'un plan de redéploiement des emplois, d'un accompagnement fort des parcours professionnels, d'une réflexion systématique sur les conditions de travail et l'ergonomie des organisations.

♦ **Les subventions de fonctionnement et les participations:**

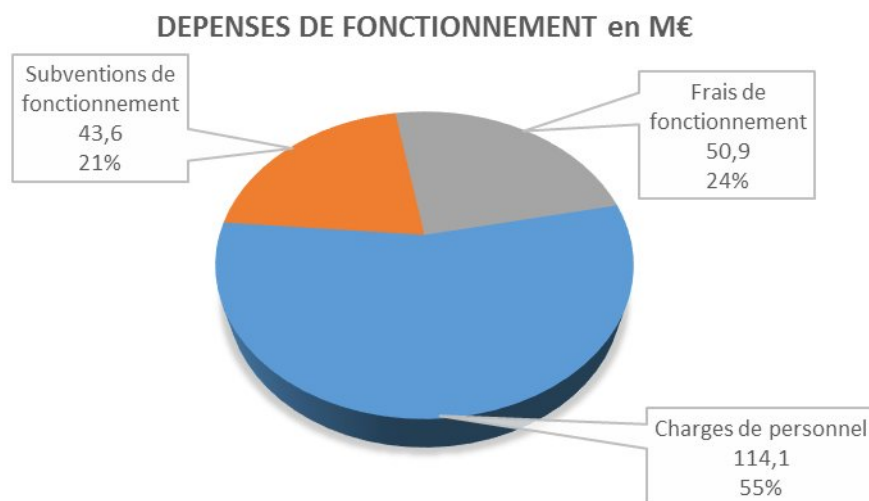
Les subventions de fonctionnement sont stables passant de 43.7 M€ 43.6 M€ (hors CU). Cette situation comptable globale masque une réalité différenciée qui peut se résumer en trois éléments :

- Une préservation de la subvention au CCAS à 12.05 M€,
- Une progression des crédits affectés à l'enfance et à la prévention spécialisée de 1.03 M€, qui compense les désengagements de la CAF et du Département,
- Les autres subventions et participations qui diminuent d'environ **4%**.

♦ **Les frais de fonctionnement des services:**

Les frais de fonctionnement diminuent de BP à BP de 0.4 M€ (-0.7%).

	BP 2015	BP 2016 hors CU	% BP 2016/ BP 2015
Charges de personnel	113,6	114,1	0,5%
Subventions de fonctionnement	43,7	43,6	-0,05%
<i>dont CCAS</i>	12,1	12,1	0%
<i>dont subventions secteur enfance et prévention spécialisée</i>	3,6	4,7	31%
<i>dont autres subventions</i>	28,0	26,9	-4%
Frais de fonctionnement des services	51,3	50,9	-0,7%
Total	208,5	208,7	0,08%



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ Dépenses d'investissement

◆ **Programme d'investissement 2016**

Le projet de budget pour 2016 prévoit des dépenses d'investissement de 61,9 M€. Ce montant est à retraiter avec la gestion déléguée de la compétence voirie (15,2 M€) pour obtenir un périmètre de comparaison équivalent à 2015. Le montant ainsi obtenu est de 46,7 M€ du BP 2016 hors gestion déléguée.

L'objectif pour le mandat est en effet de limiter l'investissement à une moyenne de 43 M€ par an (50 M€ avant le transfert des compétences vers la CU) afin de contenir la dette et par voie de conséquence de préserver l'épargne.

Le programme d'investissement 2016 se répartit entre les priorités suivantes (les principales opérations ayant été détaillées dans la partie sur le PPI) :

Politique sectorielle	BP 2016
Urba. logement aménag. urbain	12 907 000
Pilotage mutualisé politiques	13 009 000
Activités sportives et loisirs	4 744 810
Dév. économique et du tourisme	1 525 000
Educ enfance famille formation	1 788 000
Voirie et espaces publics	4 075 000
Parcs, jardins et paysages	3 079 000
Actions culturelles patrimoine	1 602 500
Citoyenneté & vie de quartiers	1 781 500
Propreté urbaine	653 000
Partenaires politique sociale	365 000
Prévention et sécurité	546 000
Rayonnement et coopérations	100 000
Déplacements	270 000
Protection de l'environnement	40 000
Attract. commerciale & artisa.	48 000
Relations avec les usagers	120 000
Total général Hors dette	46 653 810

■ Recettes d'investissement

Les produits de la section d'investissement se répartissent comme suit :

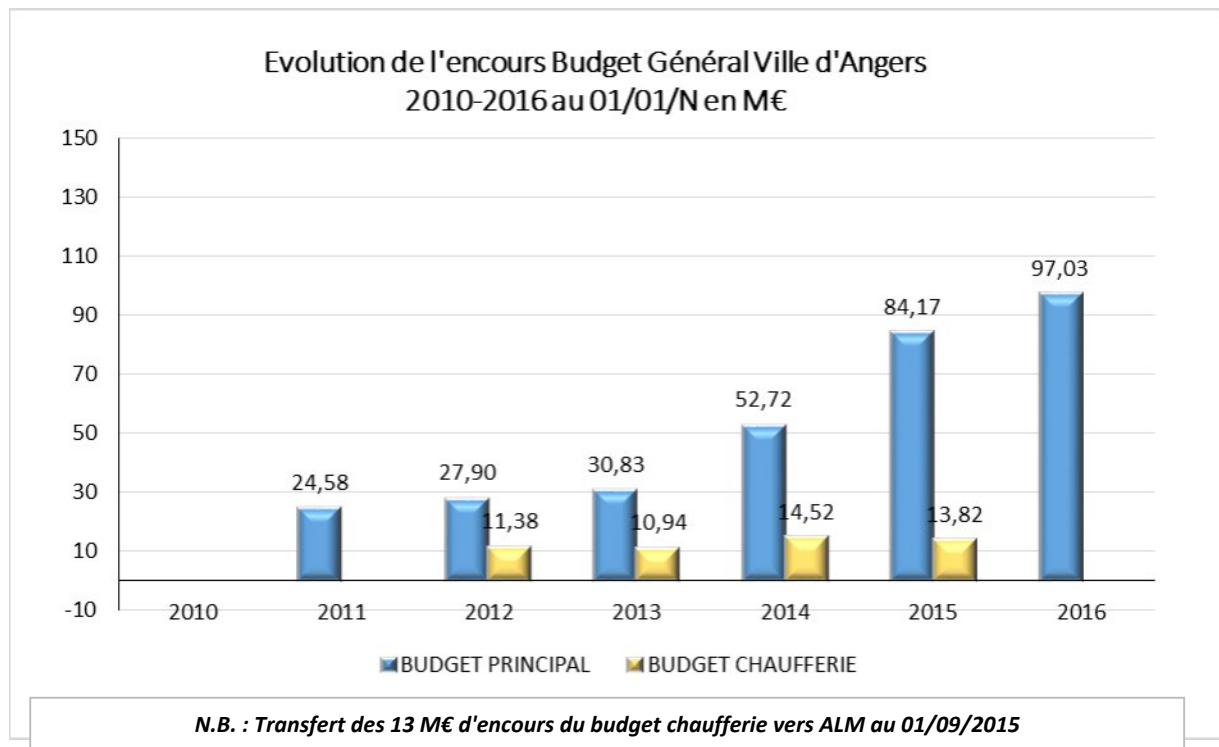
- FCTVA et taxe locale d'équipement 6,3 M€ contre 6 M€ au BP 2015
- Les subventions d'investissement 11,9 M€ contre 15,6 M€ au BP 2015
- Les emprunts nouveaux 18,4 M€ contre 18,8 M€ au BP 2015
- Cessions d'immobilisations 8,8M€ contre 1,05M€ au BP 2015
- Le virement de la section de fonctionnement 8,5 M€ contre 9,8M€ au BP 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ Dette

◆ **Encours de dette**

Après enregistrement des 18 M€ d'emprunts souscrits en 2015 (10 M€ à 1,6% avec le Crédit Agricole sur 20 ans et 8 M€ à 1,83% avec la Banque Postale sur 20 ans) et le remboursement en capital (5,14M€), l'encours de la dette du budget principal au 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à **97,03 M€**.



◆ **Les prévisions pour 2016**

Pour l'équilibre de la section d'investissement, les recettes d'emprunt ont été inscrites à près de 18 M€ hors passage en CU. Les restes à réaliser et les résultats budgétaires 2015 seront de nature à modifier ce montant lors du budget supplémentaire, l'enjeu étant bien de réduire ce montant.

Les annuités nouvelles ont été calculées sur la base d'un prêt maximum de 20 M€ sur 20 ans au taux de 2,15% (mobilisé au 1^{er} juillet avec une échéance semestrielle).

◆ **Les caractéristiques de la dette de la Ville d'Angers**

A l'inverse de l'Agglomération, la dette de la Ville d'Angers est sécurisée avec des prêts en taux fixe et en taux variable essentiellement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Nature de dette + n° de contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date de 1ère échéance	Nominal	Capital restant dû au 01/01/2016	Type de taux d'intérêt	Taux initial	Durée
EMPRUNT TAUX FIXE				58 000 000,00	51 704 923,73			
2 / MON269746EUR	CFFL/DEXIA	12/05/2010	01/12/2010	5 000 000,00	3 250 000,07	Fixe	3,29	15 ans
5 / CO7364	CREDIT AGRICOLE CA-CIB	14/09/2012	19/12/2012	5 000 000,00	3 916 666,67	Fixe	4,72	15 ans
6 / 8336868	CAISSE D'EPARGNE	19/03/2013	25/06/2013	15 000 000,00	12 250 000,00	Fixe	3,80	15 ans
11 / 6970386	SOCIETE GENERALE	04/12/2014	08/03/2015	15 000 000,00	14 394 569,56	Fixe	2,15	20 ans
12 / 10000204821	CRCAM DE L'ANJOU ET DU MAINE	25/07/2015	15/10/2015	10 000 000,00	9 893 687,43	Fixe	1,60	20 ans
13 / MON506174EUR	LA BANQUE POSTALE	16/12/2015	01/05/2016	8 000 000,00	8 000 000,00	Fixe	1,83	20 ans
EMPRUNT ASSORTI D'UNE LIGNE DE TRESORERIE				10 000 000,00	6 333 333,26			
1 / LT100215CO6182	CREDIT AGRICOLE CA-CIB	31/05/2010	01/09/2010	10 000 000,00	6 333 333,26	Fixe	3,29	15 ans
EMPRUNT A TAUX REVISAGLE / VARIABLE				45 354 906,00	38 991 652,69			
4 / LT110090CO6681	CREDIT AGRICOLE CA-CIB	20/04/2011	17/09/2012	5 000 000,00	3 666 666,68	Révisable	1,42	15 ans
9 / 5030752	CDC	24/12/2013	01/04/2014	25 354 906,00	23 880 903,45	Variable	1,99	25 ans
10 / 14139380	CREDIT COOPERATIF	08/12/2014	01/04/2015	5 000 000,00	4 777 415,91	Fixe / Révisable	1,60	15 ans
3 / 85100251	CAISSE D'EPARGNE	20/05/2010	25/07/2011	10 000 000,00	6 666 666,65	Fixe / Révisable / Variable	2,66	15 ans
TOTAL GENERAL				113 354 906,00	97 029 909,68			

■ **Budget annexe Boucle optique angevine**

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2016 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62	208
Investissement	146	0
Total	208	208

Conclusion

Premier budget traduisant le passage de notre territoire en Communauté Urbaine (il faut remonter à 2001 et la création de la Communauté d'Agglomération pour retrouver des transferts de compétences de cette importance), le budget 2016 de notre collectivité est aussi celui de la nécessaire rigueur afin de préserver les grands équilibres.

Un niveau d'investissement inadapté ces dernières années, conjugué à une forte augmentation des dépenses de fonctionnement incompatibles avec la baisse drastique des dotations de l'Etat, pénalisent désormais lourdement les marges de manœuvre de notre collectivité.

Comme l'a rappelé l'audit du Cabinet KPMG réalisé au début de ce mandat, il est impératif de modifier la trajectoire financière de notre ville sous peine de capacité d'autofinancement nette négative immédiate.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Depuis deux ans, des mesures correctrices ont été engagées et ont permis pour la première fois depuis 2002 d'enrayer la chute de l'Épargne. Ces efforts doivent impérativement être poursuivis tant en fonctionnement qu'en investissement, le projet de budget pour 2016 s'inscrit dans cette volonté tout en réaffirmant son refus d'augmentation de la fiscalité.

La prospective financière 2016-2020 dessine cependant un chemin responsable que le débat d'orientations budgétaires doit nous permettre de partager en faisant preuve de réalisme et de transparence.

Avec une moyenne de 60 M€ par an (hors gestion déléguée de la voirie), notre Plan Pluriannuel d'Investissement présente à ce stade un niveau d'investissement qui n'est pas soutenable pour tenir les objectifs fiscaux, financiers et budgétaires que nous nous sommes assignés. De nouveaux arbitrages vont s'avérer nécessaires pour s'approcher de notre objectif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5215-1 et suivants,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal prend acte.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué